Accompagnement individuel et défense des directeurs

L'essentiel : c'est la mission centrale du SYNCASS-CFDT : « proposer, défendre et accompagner ». Une aide personnalisée, discrète et fondée sur la confiance, offerte d'abord à tous les collègues qui en ont besoin ; l'adhésion est proposée ensuite.

Qui intervient, et sur quoi ?

- **Qui :** les permanents, les élus et les délégués régionaux.
- **Sur quoi :** difficultés individuelles, mobilité, évaluation, fin de fonctions, démarches avec le CNG et les ARS, management d'équipe. Les demandes augmentent avec la fragilisation des conditions d'exercice.
- **Tous les profils :** adjoints en difficulté avec des chefs d'établissement aux méthodes inappropriées (et, plus rarement, l'inverse), directeurs contractuels, collectifs et équipes de direction.

Une réponse en trois temps de la part du SYNCASS-CFDT

- **L'écoute :** disponible et sans jugement, la colère ou le découragement peuvent être exprimées pour permettre une prise de recul dans un second temps.
- **Le conseil :** personnalisé et objectif, après réflexion et échanges au sein de l'équipe, pour clarifier les objectifs personnels et professionnels et permettre de prendre du recul.
- **L'accompagnement et le suivi :** conseils pratiques, aide aux démarches et à la rédaction de courriers, orientation (y compris vers le CNG), intermédiation pour rétablir le dialogue.

Défendre, jusqu'au contentieux

- **Médiation quand elle est possible,** conciliation, dossiers de recours, défense en CAPN.
- **Action juridictionnelle** avec le concours d'un avocat si nécessaire.
- **Protection fonctionnelle :** vigilance sur sa mobilisation ; en cas de refus, possibilité d'un soutien financier aux adhérents pour défendre leurs droits, conformément à nos statuts. Soutien de l'État réclamé lors des conflits sociaux majeurs.
- **Information :** guides, formation syndicale, webinaires.

Notre objectif : faire respecter les droits de chacun, préserver ses intérêts et le soutenir, pour un retour à des conditions d'exercice normales ou une mobilité organisée dans de meilleures conditions, sans prendre la place d'un coach, d'un avocat ni d'un thérapeute. **Le respect des choix de chacun fait partie de l'éthique syndicale.**